



Compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2016...

L'an deux mille seize, le 27 septembre à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 21 septembre 2016.

Etaient présents : M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mmes Agnès FANDELET, Chantal JARROT, M. Fabrice ARENA, Adjoints

Mmes Lily BAILLY, Valérie DONAT, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI, Gaelle PELLETIER, M&M Frédéric PROST, Henri LEBORGNE.

Etaient absents : Cédric CLERVAUX ayant donné procuration à Lily BAILLY

Madame Gaelle PELLETIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts de la CAGB – Dél n°27/2016

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire, développant les éléments suivants :

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie au 1er janvier 2017 les compétences des communautés d'agglomération.

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 30 juin 2016 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le

conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui intègre les changements introduits par la loi NOTRe :

- la nouvelle rédaction de la compétence « développement économique »

- les compétences déchets et aires d'accueil des gens du voyage deviennent des compétences obligatoires et non plus optionnelles.

La modification des statuts en conformité avec le CGCT en :

- remplaçant le terme de « délégué » par celui de « conseillers ».

- supprimant la disposition suivante : « lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul délégué, elle désigne un délégué suppléant ». En effet, le mode de désignation des suppléants varie selon la commune (moins ou plus de 1000 habitants),

Enfin, la liste des membres est également mise à jour pour prendre acte de la création de deux communes nouvelles : Osselle-Routelle et Vaire.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité des présents et des représentés, se prononce favorablement sur les modifications des statuts de la CAGB.

Taxe sur la consommation finale d'électricité – Dél n°28/2016

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire, dé-

veloppant les éléments suivants :

- Le comité syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1er janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;

- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1er octobre 2016 pour application à compter du 1er janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et des représentés :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune de Beure, d'une fraction égale à 35% du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1er janvier 2017 ;



- De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Aménagement des rues Besançon, rue de la République, des Bailly et du Four / validation du choix du maître d'oeuvre – Dél n°29/2016

Après avoir entendu les explications de Michel PIDANCET, adjoint, précisant qu'il faut choisir un maître d'oeuvre pour l'aménagement de la RD 141 rue de Besançon, rue de la République, du Four et des Bailly ;

Le conseil municipal délibère et suite à l'appel d'offres du 22 juillet 2016, à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 24 août 2016, du rapport d'analyse du « Bureau du Paysage » et la confirmation de la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} septembre 2016 ;

- DECIDE à l'unanimité des présents et des représentés de confirmer l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre au bureau BERES SAS comme mandataire avec la SARL PARENTHÈSE cotraitant pour un montant de 41 901.20€ HT soit 50 281.44€ TTC

Transfert de certificats d'économie d'énergie – Dél n°30/2016

Après avoir entendu les explications de Michel PIDANCET, adjoint, lequel expose que :

- dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au fait de l'installa-

tion de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transféré au SYDED et assurée par ses soins ;

- l'opération est située à Beure sur l'ensemble de la commune ;

le conseil municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés,

- ACCEPTE de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération susvisée

- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie

Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté – Dél n° 31/2016

Après avoir entendu les explications de Madame JARROT, adjoint, présentant au Conseil Municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD), le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte de participer à ce fonds sur la base de 0.30€ par habitants soit 1387 habitants * 0.30 = 416.10€

DM n°2 M14 – Dél n°32/2016

Après avoir entendu les explications de Madame Agnès FANDELET adjoint aux finances, précisant qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits à l'article 6688 du chapitre 66 pour couvrir les frais de recouvrement et de reversement à hauteur de 23.93€ suite à une vente de bois à la société IKEA Industry, le suréquilibre de fonctionnement permettant

de procéder à cette opération ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés,

Décide, montant en Euros :

Ouverture de crédit à l'article D 6688 : 100.00€

DM n°1 M49 – Dél n°33/2016

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET adjoint aux finances, précisant qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 11 en M49 pour couvrir le total des dépenses sur ce chapitre jusqu'à la fin de l'année, en priorité à l'article 61523 déjà déficitaire (facture de la ville de Besançon pour les effluents), le suréquilibre de fonctionnement permettant de procéder à cette opération ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés,

Décide, montant en Euros :

Ouverture de crédit à l'article D 61523: 5 000.00€

Convention Relai Assistantes Maternelles – Dél n°34/2016

Après avoir entendu les explications de Mme Stéphanie KHOURI, Conseiller Municipal,

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le Maire

- à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion du relais assistantes maternelles du canton de Boussières, ainsi que l'avenant n°1 y afférent.

Séance levée à 19H20



Téléthon : Repas dansant avec Mr Thiebaud *accordéoniste chanteur*, le samedi 26 novembre 2016, de 19h00 à minuit, salle polyvalente .

Au menu: tartiflette, salade et tartelette aux fruits, café/tisane -16€. Apéritif offert par la mairie.

Réservation et règlement en mairie jusqu'au 16 novembre

Le 11 juillet 2016, Philippe Chaney, Maire de la commune a attiré l'attention de Monsieur le préfet concernant les problèmes que suscite le trafic de poids lourds sur la N83.

En réponse le secrétaire général de la préfecture rappelle avoir été alerté concernant les conséquences économiques pour les entreprises du secteur si une restriction « trafic local » était mise en place Il souligne:

- Que la notion de « Trafic local » est complexe à définir. De plus l'axe entre Poligny et Besançon est important pour les transports exceptionnels (notamment en direction de la suisse) qui ne peuvent emprunter la RN57 pour des questions de gabarit.

- Que la sécurité juridique d'une telle interdiction est difficile à garantir :

- L'atteinte aux intérêts des transporteurs qu'elle porte doit être proportionnelle à l'intérêt général poursuivi.
- L'interdiction ne saurait être générale et absolue
- Cette route ayant les caractéristiques physiques pour accueillir un trafic à grande circulation a vocation à recevoir la circulation PL.

Ces éléments ne sont pas de nature à justifier la mise en œuvre de mesures d'envergure, telle qu'une déviation permanente des poids lourds pour leur interdire la traversée de l'agglomération.....

Rencontre avec le député Éric Alauzet

Vendredi 9 septembre, M. Alauzet est venu à la rencontre des Beurots. Au programme : visite de l'entreprise Pro-pièce Careco, du musée Lucien Roy et échange avec les habitants de la commune de Beure qui ont pu de 17h à 18h, ceux-ci ayant pu échanger avec M. le député sur des sujets variés et l'interroger

sur d'autres. Cette journée forte en échange a été très appréciée. Elle a permis d'apporter des réponses aux Beurots et de tisser un lien entre les élus de la commune et M. le député.



Halloween approche...



La commission jeunesse organise sa rituelle fête d'halloween le 31 octobre avec déambulation dans les rues...préparez vos bonbons ou apprêtez vous à recevoir un sort!

Vide dressing ...

Le comité des fêtes organise un vide dressing le dimanche 13 novembre à la salle polyvalente de 8h30 à 17h00. 3€ le stand (table + chaise) dans la limite des places disponibles. Accueil des exposants à partir de 7h00.

Inscriptions et renseignements par SMS :
06 78 14 50 15

Animation du relais assistantes maternelles

Le relais propose des animations en itinérance. Elles sont ouvertes gratuitement aux enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte (parents, gardes à domicile, assistants maternels ou grands-parents). La prochaine aura lieu le jeudi 24 novembre de 9h00 à 11h00 à la salle H. Bertrand.

Vous y êtes les bienvenus !



VIDE DRESSING
Espace Salon de Thé

Le shopping pour tous! Entrée libre

Vêtements · Chaussures · Accessoires

MODE FEMMES, HOMMES, ADOS ET ENFANTS

Inscription* et renseignements par SMS ou téléphone au
06.78.14.50.15

📌 Suivez l'événement & likez notre page !

Dimanche 13 Novembre **8h30 à 17h**

Salle Polyvalente
1 rue du Repos
25720 BEURE

Organisé par le Comité des fêtes

* 3€ le stand (table + chaise) dans la limite des places disponibles, accueil des exposants à partir de 7h.

Retour sur la rentrée scolaire ...



L'école de Beure, pour la rentrée 2016-2017 compte 4 classes pour un effectif de de 100 élèves réparti comme suit:

- PS-MS-GS : 23 élèves (Martine Gerber);
- GS-CP : 23 élèves (Virginie Bordot);
- CE1-CE2 : 26 élèves (Véronique Boucley)
- CM1-CM2 :28 élèves (Elise Vieille et Delphine MARAUX).

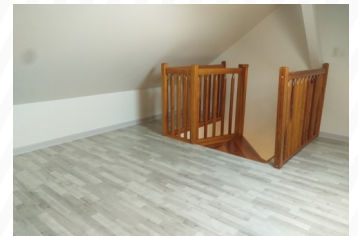
Rappel des horaires d'ouverture et d'accueil des enfants :

De 8h15 -11h45 le lundi, mardi jeudi et vendredi. De 8h30 à 11h30 le samedi matin.
De 13h30 - 15h00 le lundi et vendredi. De 13h30 - 15h30 le mardi et jeudi.

Appartement à louer

Appartement actuellement libre, T4 duplex avec un loyer de 466€ et 59.65€ de charges.

Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de Mairie au 03.81.52.61.30 ou le 06.86.96.26.34.



Agenda : à venir ...

- | | |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Samedi 05 Novembre | : AG des Doubs Libération US44 à 16h00 et repas à 20h00, Salle Polyvalente. |
| Vendredi 11 Novembre | : 98ème Anniversaire de l'Armistice 1918
10h30 Messe en l'Eglise St-Hippolyte puis
11h30, en cortège, Cérémonie au Monument aux Morts,
Repas des Anciens Combattants Salle Polyvalente.
Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00. |
| Dimanche 13 Novembre | : vide dressing |
| Samedi 19 Novembre | : Lyre viticole Repas de Sainte-Cécile à « la Belle Époque » |
| Dimanche 20 Novembre | : Loto de la Pétanque Club, Salle Polyvalente, à 14h00. |
| Samedi 26 novembre | : TÉLÉTHON : repas dansant dès 19h00. |
| Dimanche 27 Novembre | : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 17h00 |
| Lundi 05 Décembre | : Hommage aux Morts pour la France AFN et Anciens Combattants,
Cérémonie du Souvenir à PUGEY, à 11h00. |
| Mercredi 07 Décembre | : Repas du Club des Copains d'Abord, à 12h00, Salle Polyvalente. |
| Samedi 10 Décembre | : Préparation des Colis des Anciens, Salle Polyvalente. |
| Dimanche 11 Décembre | : Repas de Noël des Anciens, à 12h00, Salle Polyvalente. |
| Vendredi 16 Décembre
et Samedi 17 Décembre | } : Marché de Noël
: Salle Polyvalente (en cas de pluie) |
| Mercredi 21 Décembre | |
| Samedi 24 Décembre | : A. G. de la Pétanque Club, à 19h00, Salle Polyvalente. |
| Samedi 31 Décembre | : Arrivée du Père Noël, à 18h00, Salle Polyvalente.
: Réveillon de la Saint-Sylvestre des Copains d'Abord, à 20h15, Salle Polyvalente. |

